Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 15

Rubrik: La Société fribourgeoise d'éducation à Guin [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Société fribourgeoise d'Education à Guin

(Suite.)

I. Discours d'ouverture.

Nous traduisons des *Freiburger Nachrichten* le résumé du discours d'ouverture prononcé par *M. l'abbé Perroulaz, révérend curé de Guin.*

L'orateur exprime tout le plaisir qu'il éprouve de constater la présence d'un grand nombre des membres de la Société et il leur adresse son salut de bienvenue.

La Société travaille dans un domaine si important et si vaste que chacun doit lui donner son adhésion. Son devoir est de rendre la jeunesse plus heureuse, par le moyen de l'éducation. Chaque tâche a son champ d'action particulière; mais beaucoup de branches scientifiques modernes ressemblent à une épée à deux tranchants. Une bonne éducation est une arme qui protège l'homme dans toutes les situations de son existence. Donner cette éducation tel est le but de la Société pédagogique. Aussi, chacun doit respect, reconnaissance et amour à ceux qui travaillent au plus grand bien du peuple. Soyez certains que le peuple apprécie toujours plus l'œuvre de l'éducation et que, de jour en jour, il estime davantage ceux qui sont chargés de cette noble tâche.

Que cette pensée soit donc un encouragement à la persévérance. L'encouragement est nécessaire, car bien que la mission de l'éducateur soit honorable et méritoire, il faut avouer que, d'un autre côté, elle est difficile. Mais la fleur la plus parfumée ne pousse-t-elle pas aussi à une branche remplie d'épines, et le raisin le plus doux ne mûrit-il pas aussi là où le soleil est le plus chaud ? Ainsi, l'œuvre de l'éducation demande des sacrifices et de l'enthousiasme. Pendant deux ou trois années la tâche est encore facile, mais pour y consacrer vingt ou trente ans de la vie, il faut une grande énergie. Si parfois cette énergie paraissait s'endormir, il faudrait vite la réveiller par un regard jeté sur les récompenses qui l'attendent : la bénédiction sur cette terre et la félicité au ciel. Ce doit être un plaisir pour le maître de voir que plusieurs de ses élèves réussissent bien. Un sentiment de joie doit faire tressaillir son cœur lorsque le père d'un enfant qui a réussi lui serre la main en lui disant : Dieu vous le rendra !

Et si parfois l'ingratitude devait faire passer quelques tristes moments, qu'un regard de confiance sur Jésus, l'ami des enfants, puisse alors fortifier et ranimer le courage de l'instituteur. La maison d'école est la plupart du temps bâtie près du temple de Dieu ; cela est un signe d'entente intime. Le

divin Sauveur est l'ami particulier des instituteurs. Il bénira leurs fatigues et les récompensera d'une couronne spéciale. Ainsi les instituteurs ont Dieu lui-même et les hommes comme débiteurs.

Puisse maintenant la manifestation de ce jour fortifier et augmenter le respect et l'amour pour le corps enseignant; puissent les délibérations de cette assemblée être fructueuses afin que cette journée ne soit pas seulement une journée d'honneur mais qu'elle devienne aussi une source de bénédiction pour tous.

II. Protocole.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, *M. l'abbé Dr Singy* demande la parole :

Je voudrais présenter une observation concernant les conclusions votées lors de la dernière assemblée générale. Pour que nos réunions annuelles ne deviennent pas exclusivement d'agréables fêtes de fraternité, il serait bon de savoir le compte que l'on tient dans la suite des résolutions votées et des vœux exprimés. Nous serions heureux d'apprendre, soit par les autorités scolaires, soit par l'organe de notre Société, si la commission dont il est question dans le protocole, et qui a son importance au point de vue du choix des livres de nos bibliothèques scolaires, a été nommée et si, par exemple, il ne serait pas opportun de publier, de temps en temps, dans le *Bulletin pédagogique* le résultat des travaux de cette commission. Il y aurait lieu de se demander aussi si les communes, les paroisses et en général les œuvres qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse, ne pourraient pas subsidier l'œuvre elle-même des bibliothèques scolaires. En dernier lieu, il serait opportun de connaître bientôt les bons livres dont on nous a promis le catalogue.

Il est donc une foule de questions très importantes qui ne doivent pas être perdues de vue si nous ne voulons pas simplement nous borner, dans nos réunions annuelles, à émettre des vœux pies qui restent lettre morte.

M. Quartenoud, inspecteur, vice-président de la Société. — La proposition de M. le Dr Singy, excellente en elle-même, ne doit pas être portée à propos du procès-verbal de notre dernière réunion annuelle, mais elle pourra être reprise après la discussion du sujet mis à l'étude, sous le tractandum : « Propositions individuelles. »

III. Discussion sur les Mutualités scolaires.

M. l'inspecteur *Greber* quitte le fauteuil de la présidence et se fait remplacer par M. l'inspecteur *Quartenoud.*

M. de Vevey, directeur de la Station laitière de Pérolles. — Je vous dirai tout d'abord que j'ai parcouru avec beaucoup

d'intérêt le rapport dont nous venons d'entendre les conclusions. Je regrette cependant de l'avoir reçu un peu tard et de n'avoir pu l'étudier d'une façon complète.

La question des mutualités scolaires, telle qu'elle est prévue dans le rapport, me paraît avoir spécialement pour but de développer chez les enfants, et je crois aussi chez les parents, l'idée de l'épargne, en même temps que l'idée de la solidarité et celle de la prévoyance. J'ai appris avec beaucoup d'intérêt que ces idées commencent à se faire jour et qu'on les a maintenant implantées dans la ville de Fribourg, avec beaucoup de succès. Ce sera peut-être plus difficile d'obtenir aussi rapidement le même résultat à la campagne. En ville, la solidarité est, en effet, plus développée qu'à la campagne ; c'est déjà une chose connue et pratiquée. En revanche, l'épargne y est encore à créer, beaucoup plus qu'à la campagne. Nos ouvriers d'industrie gagnent plus d'argent que les ouvriers de la campagne, mais leurs dépenses sont de beaucoup plus faciles et plus fortes. Aussi l'organisation des mutualités scolaires telle qu'elle est prévue par le rapport général rendra de ce côté-là, je l'espère, d'excellents services en introduisant l'idée de l'épargne, greffée sur celles de la prévoyance et de la solidarité.

A la campagne les idées d'épargne sont, au contraire, assez répandues. Pour qui connaît les paysans fribourgeois, comme moi qui les fréquente depuis vingt ans, cela n'offre pas de doute. Je sais que le campagnard est économe, très économe même et qu'en général, il cherche à dépenser le moins d'argent possible. Ce qu'il ignore plutôt, c'est la solidarité. Aussi les mutualités scolaires à la campagne doivent avoir spécialement pour but le développement de la solidarité. Nos paysans, je le veux bien, ont bon cœur ; on se rend des services au village : on s'y prête fréquemment un char, un cheval, une charrue ; mais s'il s'agit de verser quelque argent à époques régulières pour une œuvre de solidarité, s'en être sûr d'en profiter soi-même, on regrette, on hésite, on recule.

C'est que l'idée de solidarité organisée sur une grande ligne et réglée d'une manière commune et uniforme n'est pas encore entrée dans les habitudes du paysan. Il y a bien des années déjà, la question de l'assurance du bétail a été discutée un peu partout. Pour l'établir d'une manière fructueuse et pour en faire reconnaître les avantages, il a fallu la rendre obligatoire. Sans cette obligation, il n'y aurait pas eu le cinquième des agriculteurs fribourgeois qui auraient fait assurer leur bétail. Cela prouve combien l'agriculteur est réfractaire à l'idée d'assurance. D'un autre côté, je m'occupe de l'assurance agricole contre les accidents, et j'ai fait adopter, il y a quelques mois, par la Société d'agriculture, un formulaire de contrat d'assurance que je crois excellent. Les conditions d'assurance sont très favorables à nos agriculteurs. Pour un minimum de 25 fr., ils peuvent assurer contre les accidents non seulement leur

propre personne, mais encore tout le personnel de la ferme, y compris les enfants au-dessus de 15 ans. En cas d'accident, d'invalidité temporaire, l'indemnité journalière est de 2 fr. 50 et peut être perçue pendant 200 jours. En cas d'incapacité permanente, la victime touche une indemnité de deux à trois mille francs. Eh bien ! le croirait-on, après tout ce que j'ai écrit, tout ce que j'ai fait pour la vulgarisation et la réussite de cette assurance agricole, il n'y a pas encore un seul agriculteur qui soit venu donner son adhésion ! C'est vous dire encore une fois combien le paysan fribourgeois est réfractaire à l'idée de solidarité et de prévoyance. Aussi, je vois avec enthousiasme poindre à l'horizon le développement de l'esprit de solidarité par l'introduction des mutualités scolaires.

La Société fribourgeoise d'Education doit être fière de prendre l'initiative de cette introduction et je forme les vœux les plus sincères pour que cette institution puisse fleurir dans nos campagnes.

Seulement, nous rencontrerons de grandes difficultés. Pour les surmonter, il faut faire appel à toutes les bonnes volontés et en premier lieu au dévouement du curé de la paroisse. C'est lui qui, par son influence tant auprès des enfants que des parents, peut faire le plus pour introduire et répandre l'idée de la mutualité dans notre canton.

Il encouragera les parents à verser régulièrement les trois sous par semaine à la Caisse de la mutualité. Trois sous ! c'est bien peu de chose, mais à la campagne on aura pourtant de la peine à atteindre ce résultat. Je connais des ménages où le père est excessivement « regardant » pour toute dépense même nécessaire ; la mère de famille est obligée de tirer tous les bénéfices possibles de ses poules, de son jardin, pour subvenir elle seule à l'entretien des enfants et des domestiques. Si le mari n'a pas d'argent pour les dépenses indispensables du ménage, comment payera-t-il ces trois sous chaque semaine à la Caisse de la mutualité scolaire. Tout cela vous prouve que de grandes difficultés entraveront cette institution dans le pays ; mais, cependant, avec l'aide de tous les gens de cœur, avec l'appui général de notre population qui, en somme, est bienveillante et docile, nous arriverons certainement à de bons résultats.

Je veux terminer en félicitant la Société d'Education d'avoir mis à l'étude un sujet d'une telle importance et, comme je l'ai déjà dit, je forme les vœux les plus sincères pour le développement progressif des mutualités scolaires dans notre pays.

M. l'abbé Dr Dévaud. — J'aimerais vous communiquer quelques chiffres concernant les mutualités scolaires, spécialement en ce qui regarde la France. Il a paru tout dernièrement un rapport de M. Ed. Petit, inspecteur des œuvres post-scolaires françaises. Notre excellent rapporteur n'a pu avoir en mains ce document, vu que celui-ci n'avait pas encore paru.

Pourtant, nous y trouvons des indications qui pourraient être très utiles dans la discussion de ce jour.

Il y a maintenant en France 662000 mutualistes possédant quatre millions huit cent mille francs dans leurs caisses d'assurance-maladie. C'est une somme énorme. Si nous comparons le chiffre des mutualistes scolaires à la population scolaire totale, nous trouvons qu'il y a dans la France entière, un mutualiste pour quinze enfants.

Les mutualistes sont d'âge bien différent. Quelques-uns entrent dans l'association à deux ans ; ils font partie des écoles maternelles et ne sont pas nombreux. La plus grande partie appartiennent aux écoles officielles et sont mutualistes jusqu'à 16 ans, parfois jusqu'à 17 ans, même dans certains cas jusqu'à 21 ans. Sur le total de 9300403 écoliers, 6500000 enfants sont âgés de six à seize ans, ce qui restreint la proportion à un mutualiste sur dix enfants ayant l'âge légal de fréquentation.

Cette proportion se trouve dans toute la France. On constate partout que les résultats des mutualités scolaires sont très beaux.

On craint chez nous que l'idée mutualiste trouve les campagnes réfractaires ; mais la population des campagnes, en France, ne vit-elle pas dans les mêmes conditions que la nôtre ? Or, la mutualité a pu pénétrer et se généraliser dans tous les départements.

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur un autre point. Je veux parler du groupement des mutualistes.

Jusqu'à présent, il semble qu'on veuille considérer une mutualité comme un groupement isolé, établi, par exemple, dans un seul village, ou dans deux villages voisins. Dans le rapport de M. Petit, il est intéressant de constater que l'on doit bien plutôt s'attacher aux groupements importants. Plus nous serons nombreux et mieux marchera l'institution.

Il y a un autre écueil à éviter dans la question qui nous occupe. Dans son rapport, M. Villard relate le fait qu'en France le 94 % des mutualistes, qui ont versé leurs cotisations, et qui les ont vues augmenter par les subventions de l'Etat et les dons des membres honoraires, ne persévèrent pas et perdent le droit à la retraite, leur argent retournant à l'Etat.

D'où vient cela ?

Parce qu'ils ne trouvent pas, à leur sortie de l'école, des sociétés d'adultes toutes formées auxquelles doivent être agrafées les sociétés scolaires, de sorte que les enfants mutualistes puissent passer dans les mutualités d'adultes d'une manière facile.

On s'efforce maintenant d'établir ces associations d'adultes. Déjà leur nombre augmente d'une façon réjouissante, pour le plus grand bien des populations et l'on cesse peu à peu d'y entrer en si petit nombre.

Il y aurait aussi quelque chose à dire des progrès de la

mutualité scolaire en Italie. Il n'y a qu'une année qu'elle a été recommandée officiellement par le ministre de l'Instruction publique. Or, bien qu'il se soit écoulé un temps si court depuis que l'idée a été ainsi lancée, l'Italie compte déjà, à l'heure actuelle, plus de vingt mille enfants qui ont adhéré aux mutualités scolaires.

Je vais ajouter un mot encore et c'est un souvenir personnel.

Je causais un jour avec quelqu'un que vous vénérez tous, et dont vous avez toujours accueilli la parole avec une respectueuse attention. Je veux parler du regretté professeur M. Horner, qui déjà s'occupait des sociétés scolaires de secours mutuels, et qui a soutenu le groupe social de Fribourg de son argent et de ses encouragements. Les deux, certes, étaient les bienvenus.

Dans un instant d'abandon, il me disait : « Vous avez entrepris à Fribourg une œuvre excellente, mais vous n'êtes que des étudiants et vous nous quitterez peut-être. Qu'arrivera-t-il si vous partez ? L'œuvre devra-t-elle disparaître avec vous. Il faudrait qu'elle soit confiée à une société stable, à quelqu'un de sûr et d'entendu. Il faudrait que l'essai ayant réussi produisit un effet tel que l'idée s'imposât au canton, que l'on reprît alors la question sur une plus grande échelle, et que notre œuvre se répandit alors dans le canton entier. »

Or, à l'heure actuelle, les jeunes gens du groupe social de Fribourg ont étendu leur action sur tous les quartiers ; ils se sont constitués en une société jouissant de la personnalité civile Ils ont fait quelque chose de stable, de bien établi, non sans peine, il est vrai, mais ils l'ont fait.

A vous maintenant de les imiter.

La Société fribourgeoise d'Education, qui est en somme la grande initiatrice de l'idée, doit en devenir la grande propagandiste.

J'espère que la question avancera petit à petit à travers les points faibles, difficiles ou obscurs et que, un jour pas trop éloigné, la mutualité scolaire fleurira dans chaque école du canton de Fribourg.

M. l'abbé Dr Singy. — Je m'associe aux observations si vraies et si justes de M. de Vevey et de M. l'abbé Dévaud. Je remercie aussi chaleureusement le groupe social d'étude de Fribourg qui a pris l'initiative de l'œuvre des mutualités scolaires. Il y a au milieu de nous plusieurs délégués de ce groupe et, si je ne me trompe, le président de cette jeunesse qui s'occupe d'une œuvre à la fois si chrétienne et si philanthropique.

C'est pourquoi notre société doit avant tout des remerciements à ces étudiants dévoués qui n'ont pas craint de se mettre bravement au travail en adoptant cette belle devise : « Amitié et charité pour le prochain », et en jetant des bases de l'œuvre utile et féconde destinée à promouvoir dans le pays l'idée de

l'épargne et de la solidarité. Nous voudrions donc que des remercîments chaleureux soient votés à ce groupe social, à ses membres distingués.

La question des mutualités scolaires a été discutée au sein du comité de la Société d'Education, ainsi que dans les conférences régionales du corps enseignant, comme aussi dans des réunions particulières. Or, pour apporter toute franchise à nos délibérations et avant d'invoquer des considérations générales, j'aimerais que les autorités scolaires d'arrondissement, c'est-à-dire Messieurs les Inspecteurs, nous fassent entendre leurs opinions personnelles et celles des maîtres qui travaillent dans leurs districts.

M. l'inspecteur Perriard. – M. l'abbé Singy a fait appel aux lumières des inspecteurs scolaires. Je ne serai pas la première lumière, beaucoup s'en faut; je me permets néanmoins de vous faire part de quelques observations. Pour mon compte, j'ai lu avec un vif intérêt l'excellent rapport que nous discutons et je m'associe de tout cœur aux félicitations qui ont été adressées à M. le rapporteur Villard.

Les quelques observations que je voudrais vous présenter peuvent se grouper sous quatre points différents.

Je me demande, tout d'abord, si les mutualités scolaires sont utiles, nécessaires. Le second point aura trait à l'organisation de ces mutualités. Ce n'est pas le tout de décréter, il faut encore compter avec la pratique. En troisième lieu viendra la question financière. Puis, enfin, rendrons-nous les mutualités obligatoires?

Voilà, me semble-t-il, les points les plus importants qui se dégagent des conclusions qui viennent d'être lues.

Eh bien, Messieurs, les mutualités scolaires sont-elles utiles, sont-elles nécessaires?

M. le rapporteur a fait ressortir avec beaucoup de tact la nécessité d'établir des caisses d'épargne scolaires. Et puisqu'on nous demande ce que nous avons fait autrefois, je vous dirai que pour ma part, je me suis occupé beaucoup de l'organisation des caisses d'épargne scolaires dans mon arrondissement. Un certain nombre d'instituteurs ont répondu à mon appel et je puis féliciter en tout premier lieu le fondateur de la Caisse d'épargne des communes de Prez, Corserey et Noréaz, M. Rosset, instituteur à Prez. Ependes, Courtion possèdent aussi des caisses d'épargne scolaires organisées par les maîtres d'école. Tout dernièrement encore j'ai appris que dans la paroisse d'Estavayer-le-Gibloux s'établissait la même institution. Je pourrais citer encore d'autres essais.

M. de Vevey a fait ressortir ce fait que, sans l'obligation imposée, on n'arrive que difficilement à une organisation utile. J'ai du reste éprouvé moi-même certaines difficultés au début de l'institution des caisses d'épargne. On n'approuvait pas toujours ma manière de voir et, sans vouloir commettre d'indis-

crétion, des sommités pédagogiques et littéraires s'opposaient indirectement à la réalisation de mes projets. On me disait : « Vous vous trompez; vous allez vous butter à des difficultés; vous allez consacrer un principe du socialisme. » On a dit encore que la caisse d'épargne scolaire pouvait engager l'enfant à demander trop souvent de l'argent à ses parents et qu'elle pourrait peut-être provoquer le vol chez quelques élèves. Toutes ces objections ne m'ont pas empêché de poursuivre le but que je m'étais proposé et d'heureux résultats ont été réalisés.

Dans le rapport qui nous occupe actuellement, il est parlé de l'organisation des caisses mutuelles scolaires. On se demande si elles doivent être organisées par communes ou par districts. On a déjà fait ressortir que dans l'hypothèse de l'organisation des caisses par communes, le champ d'activité serait trop restreint. La différence ne serait pas grande dans l'organisation par paroisses. Ainsi que le dit parfaitement bien le rapport, l'organisation qui produira les meilleurs résultats serait l'organisation par arrondissements scolaires qui seraient alors subdivisés par cercles de justices de paix afin de faciliter les relations entre les membres.

J'en arrive maintenant à la question la plus épineuse : celle des cotisations. C'est là que nous rencontrons, en pratique, la difficulté la plus grande. Trois sous par semaine, c'est peu de chose, dit-on. Mais interrogez les hommes d'action de tous les jours, les instituteurs qui sont obligés de faire rentrer l'argent du matériel scolaire. Ils vous diront les difficultés qu'ils éprouvent pour opérer cette perception.

Je ne suis pas du tout hostile à l'institution des mutualités mais je me demande comment les familles pauvres qui ont 6 ou 7 enfants trouveront chaque semaine 90 centimes ou 1 fr. 05 à verser à la caisse mutuelle; je me demande comment ces familles pourront faire un prélèvement annuel de plus de 50 fr. pour la mutualité scolaire lorsqu'elles n'ont pas de quoi se payer le nécessaire pour la vie quotidienne. Il faudrait être plus modeste dans la fixation de la cotisation hebdomadaire. Ne pourrait-on pas se contenter d'un sou par semaine, ou peut-être de 15 cent. par quinzaine. Il me semble qu'il vaudrait mieux commencer petit à petit. D'autre part, admettre que les enfants pauvres obtiendront de la charité publique les trois sous exigés, c'est recommander la mendicité et perdre ainsi de vue le but primordial de l'institution : l'économie.

On a comparé avec beaucoup d'habileté les écoles fribourgeoises aux écoles de la France et de la Belgique. Il n'y a pas de comparaison possible entre les écoles de Paris et les nôtres, entre la classe industrielle ou ouvrière et le paysan. L'industriel, l'artisan, l'ouvrier de la ville touchent leur paye tous les sept jours tandis qu'à la campagne l'argent est rare, le paysan vit au jour le jour sans jamais avoir beaucoup d'argent à sa disposition.

L'organisation des caisses mutuelles présentera d'autres inconvénients, par exemple à l'occasion du changement de domicile des élèves. Je crois cependant qu'il sera facile d'éviter ces petites difficultés, mais la pierre d'achoppement sera toujours le versement des cotisations hebdomadaires.

En résumé, je ne suis pas hostile à la création des mutualités scolaires ; je crois qu'avec le bienveillant concours du clergé et l'activité des instituteurs dont nous connaissons le dévouement, nous parviendrons quand même à développer l'œuvre nouvelle des mutualités et caisses d'épargne scolaires.

M. Joye, assistant de la Faculté des sciences. — Je crois que nous devons de grands remerciements à M. l'inspecteur Perriard pour les bonnes paroles qu'il vient de prononcer d'autant plus qu'il a été l'un des premiers initiateurs des œuvres économiques dans le canton de Fribourg, par l'introduction des caisses d'épargne scolaires.

Je voudrais seulement préciser quelques points auxquels il a touché en parlant des mutualités scolaires.

Il s'est demandé tout d'abord : la mutualité scolaire est-elle possible chez nous ? Je réponds que l'organisation des mutualités est très facilement possible dans les écoles de la ville, ainsi que M. de Vevey l'a fait remarquer. On ne peut demander de les installer immédiatement dans toutes les communes du canton. Mais, avec le temps, nous essayerons sans doute de vulgariser cette œuvre le plus possible dans les campagnes ; nous aurons alors derrière nous les expériences faites dans les villes et en premier lieu dans le quartier le plus pauvre de notre capitale. Je reviendrai du reste sur ce point un peu plus tard.

L'organisation des mutualités scolaires doit être, comme l'a fait remarquer M. l'abbé Singy, établie sur la base territoriale de l'arrondissement scolaire. Elle permettra ainsi de répartir les charges de l'assurance-maladie sur un plus grand nombre de têtes et d'assurer la vitalité financière de la mutualité.

La mutualité par arrondissement, à l'encontre de ce que croit M. l'inspecteur Perriard au point de vue du passage de l'élève d'une caisse à une autre, ou d'une section à une autre, rendra précisément ce passage très facile. Il suffira de l'envoi d'une fiche au bureau central par celui qui s'occupe de la section d'où sort l'élève. C'est là une simple question d'organisation qui ne présente pas de difficulté.

Il y a une question bien plus délicate : c'est celle des cotisations. Si dès le début nous avons fixé à 15 cent. par élève mutualiste la cotisation à verser chaque semaine et si, dans son excellent rapport, M. Villard préconise le même chiffre, bien que les mutualistes de France, de Belgique, et d'Italie ne payent que 10 centimes, c'est parce que nous avons voulu tenir compte de la situation du peuple fribourgeois en envisageant

soit le point de vue de l'épargne, soit le point de vue de l'assurance-maladie. Au point de vue de l'épargne, notre canton est un de ceux qui épargnent le moins. Quinze centimes de cotisation permettent de mettre sept centimes au carnet d'épargne individuel de l'enfant. Au point de vue de l'assurance-maladie, il fallait arriver à donner des indemnités suffisantes, aussi bien à la ville qu'à la campagne, et ceci pour faciliter les soins de l'hygiène beaucoup plus que les soins de maladie.

Quinze centimes de cotisation hebdomadaire permettront de donner 80 centimes d'indemnité pour l'assurance-maladie. On arrivera, à la campagne, à faire appeler plus fréquemment le médecin et l'on évitera ainsi, bien souvent de terribles épidémies, telles que la diphtérie qui a sévi dans le district de la Glâne au commencement de cette année-ci.

Je crois donc que les mutualités scolaires, par une cotisation assez élevée, auront le grand avantage de faire intervenir plus souvent le médecin à la campagne et d'améliorer la situation sanitaire, hygiénique de nos populations.

Il va sans dire que, soit les caisses d'épargne simples, soit les caisses de secours mutuels ne se développent pas du jour au lendemain. Il faut, pour les faire progresser, qu'elles soient favorisées par le dévouement des familles, des curés de nos paroisses, de tous ceux qui s'occupent de l'éducation populaire. Il faudra faire comprendre aux parents l'avantage qu'ils ont de verser pour leurs enfants une cotisation hebdomadaire de 15 centimes à la caisse mutuelle. Je trouve, pour ma part, qu'il serait regrettable d'adopter la cotisation à 10 cent. pour la ramener plus tard au chiffre de 15 cent. En effet, lorsque les mutualistes seront habitués à la première, on risquerait de ne jamais obtenir la seconde. Au reste la cotisation de 15 cent. permettra, comme je viens de le dire, de faire une répartition plus grande à l'assurance-maladie et à l'épargne. Cette cotisation nous permettra aussi d'avoir meilleure figure vis-à-vis de la loi fédérale qui va régler prochainement la question des assurances-maladies. Plus la caisse allouera à l'enfant malade, plus aussi la Confédération et peut-être l'Etat donneront de subsides à la mutualité, car ces subsides seront sans doute proportionnés au minimum de prestations à la charge de la caisse-maladies.

Quand à rendre les mutualités scolaires obligatoires, je ne crois pas que cela soit nécessaire, — j'entends ici l'obligation pour chaque élève d'être mutualiste — si une section est créée dans la commune de son domicile. Ce n'est pas des cadres et des formulaires, donnant plutôt l'illusion du travail, qu'il nous faut; il vaut mieux fonder des mutualités, qui seront peu nombreuses au début, mais qui vulgariseront peu à peu l'idée de la solidarité bien comprise, jointe à l'épargne bien entendue.

La mutualité scolaire a donné à Fribourg des résultats assez intéressants; au point de vue financier, ils sont même brillants.

Il a été prévu dans le rapport — et j'en avais causé avec M. Villard — un comité général des mutualités scolaires, comité qui serait chargé de la gérance du fonds de réserve commun à tous les districts. De cette manière, la mutualité de Fribourg ferait en faveur des sociétés analogues du canton le sacrifice de son fonds de réserve, qui se monte comme vous le savez à 700 francs. Ceci dans le but de faciliter la fondation de nouvelles sociétés d'arrondissement. Mais pour pouvoir tous profiter de cet avantage, il est essentiel que toutes ces sociétés aient la même organisation. Le nombre de membres est une chose assez importante; pour avoir une base financière assez solide, assez forte, il faut que chaque société d'arrondissement compte au moins vingt membres. On peut parfaitement espérer que nous parviendrons peu à peu à étendre dans tout le canton de Fribourg cette belle œuvre de la mutualité scolaire.

On a objecté qu'il serait très difficile dans certaines familles de trouver 15 cent. par semaine, surtout là où il y a plusieurs enfants. On a choisi comme exemple le nombre de sept enfants, ce chiffre est évidemment trop fort. Je comprends très bien qu'il faudra parfois s'imposer de pénibles sacrifices dans les familles nombreuses. Mais je vous citerai l'exemple du quartier le plus malheureux de Fribourg sous le rapport financier : la partie allemande de l'Auge. Or, c'est là que se trouve la section qui nous donne les meilleurs résultats. Nous y sommes arrivés en expliquant notre but aux enfants, et aux parents; une institutrice dévouée nous a secondés en faisant une propagande admirable.

Il a fallu de la patience et du travail, c'est clair ; mais cela nous prouve que même dans les endroits où l'on croit ne jamais réussir, il ne faut pas perdre courage.

Je ne peux faire autrement que de formuler à mon tour, en terminant, les vœux exprimés à la fin du rapport, en espérant qu'à l'avenir la Société fribourgeoise d'Education fera son possible pour développer dans le canton l'idée de la mutualité scolaire.

Votre Société est assurée que mes camarades et moi nous sommes à votre disposition pour vous donner les renseignements nécessaires et pour vous aider dans votre propagande. Heureux serons-nous si dans quelques années le canton de Fribourg est le premier comme nombre et comme force dans cet important domaine. Par le développement de l'institution qui nous occupe, nous contribuerons à obtenir chez nous une population forte, saine, et cela par le travail que *tous* auront essayé de faire.

M. Perrottet, rév. curé de Riaz. — Je ne veux dire qu'un mot : Les mutualités scolaires sont-elles possibles chez nous ? Je réponds oui, si nous avons dans toutes nos communes des hommes de dévouement comme MM. Joye, Esseiva et leurs

camarades, membres du groupe social de Fribourg. Si vous trouvez ces hommes-là, je me charge de résoudre la question.

M. Villard, rapporteur cantonal. — Il n'y a pas besoin d'aller chercher bien loin des hommes de dévouement : M. le curé Perrottet s'offre le premier et donne ainsi le bon exemple ; je le remercie de cet acte spontané d'adhésion.

M. Perrottet, curé de Riaz. — Si l'on compte établir la mutualité et l'épargne scolaire pour la généralité des élèves, il faut penser qu'au moins $^1/_{10}$ d'entre eux sont à la charge de la charité officielle, et qu'il y en a au moins aussi $^1/_{10}$ dont les parents sont soutenus par la charité privée. Il est donc impossible à ces élèves de faire partie des mutualités, pour le moment du moins.

Comme l'a dit M. Perriard, nous avons des parents dans la gêne qui ne peuvent pas faire de sacrifices plus grands ; s'ils élèvent leurs enfants, c'est déjà quelque chose.

On objecte que ces enfants-là iront demander l'aumône pour acquitter leurs cotisations. M. le curé sera là.

Mais notre clergé a des malades à soulager ; des familles réellement pauvres à soutenir ; il a des charges également dans la question des apprentissages, que je mets avant celle des mutualités scolaires. Et que d'autres charges n'a-t-il pas encore.

Il ne faut pas croire, comme l'a dit M. de Vevey, que l'esprit d'économie soit si fort dans nos campagnes. Au contraire, je ne trouve pas que le paysan soit si favorable à l'idée de l'épargne.

J'ai insisté maintes fois auprès de certains parents, dont les enfants gagnaient de 2 à 3 francs par semaine, afin qu'il les engagent à mettre quelque argent de côté. Il m'a été répondu qu'on ne voulait pas deux bourses dans la maison. Du reste, la position de l'ouvrier de campagne, qui souvent ne reçoit qu'un salaire de 1 à 2 fr. par jour, n'est pas si brillante que M. de Vevey veut bien le croire.

Il ne faudrait pas trop répéter à nos mutualistes qu'ils n'agissent que dans leur intérêt ; il faut bien plutôt leur faire comprendre l'esprit chrétien, l'esprit de dévouement, l'esprit de charité qui doit être celui de la vraie mutualité, d'autant plus qu'ils s'exposent à ne pas recevoir autant qu'ils ont donné.

J'estime que, dans le rapport, la question est envisagée d'une façon trop optimiste. On compte sur des subsides de la commune, de l'Etat ; on prévoit la franchise du port, alors que l'assemblée fédérale cherche à la restreindre. Puis viennent les impôts : l'argent déposé dans nos sociétés actuelles d'épargne, qui fonctionnent assez péniblement, paie l'impôt et le paie même doublement.

Je ne suis pas opposé aux mutualités scolaires, mais elles offrent des difficultés qu'il faut prévoir. Si, pour commencer, on n'établit, comme l'a dit M. Joye, que des sections compre-

nant seulement les élèves qui peuvent facilement en faire partie, c'est très bien. Leurs camarades, en voyant les fruits et les résultats auxquels on aura abouti, feront peut-être des efforts pour agrandir le nombre des mutualistes.

M. Barbey, inspecteur. — Pour correspondre au désir de M. l'abbé Singy, je crois devoir me faire l'écho du corps enseignant de mon arrondissement en exprimant quelques observations à propos des mutualités scolaires.

Je dirai d'abord que le corps enseignant sera certainement favorable à cette institution. Il y travaillera ; de cela je suis persuadé. Mais il faut dire aussi qu'il ne se dissimule pas les difficultés très réelles, très fortes qui s'opposeront à l'établissement des mutualités scolaires.

A propos du rapport qui a été établi, permettez-moi de noter quelques objections.

Je suis de l'avis de M. le curé de Riaz : l'épargne et l'économie ne sont presque pas connues dans nos campagnes, nos enfants et nos jeunes gens ne savent pas mettre de l'argent de côté ; nos paysans ne sont pas suffisamment économes. Les caisses d'épargne scolaires qu'on a voulu établir ont donné, au fond, un résultat presque nul.

Pour ce qui concerne les cotisations, je suis d'accord avec M. Joye ; il ne faut pas les restreindre maintenant ; il faut les laisser à 15 cent., puisqu'il y va de la vitalité des sections. Mais alors les familles pauvres pourront-elles payer cette cotisation ? Pour celui qui connaît bien l'état matériel de certaines familles, il est évident que beaucoup d'entre elles seront dans l'impossibilité de payer la cotisation. Elles seraient donc prétéritées, puisqu'elles ne pourraient pas faire partie de la mutualité. A ce propos, le corps enseignant pourrait dire quelle difficulté on éprouve à faire rentrer 20, 30 ou 50 cent. de matériel scolaire. Cela indique quelquefois du mauvais vouloir chez les parents, mais ce cas est rare ; presque toujours l'argent manque réellement. Voilà donc toute une catégorie de familles auxquelles il serait impossible de s'astreindre à payer la cotisation règlementaire de chaque semaine. On aura beau faire ; on aura beau invoquer l'exemple du quartier de l'Auge ; je suis persuadé que tout le monde ne pourra pas faire partie des mutualités scolaires.

On objecte que les mutualistes pauvres pourront s'adresser à la charité publique, surtout à la charité de MM. les curés. Permettez-moi de vous faire remarquer que nos ecclésiastiques, malgré leur dévouement et leur esprit de charité bien connu, ont déjà beaucoup à faire pour les familles pauvres et pour d'autres œuvres.

En outre, j'ai appris de source assez certaine qu'à Fribourg peu d'enfants de familles riches sont mutualistes. Il en sera de même et plus encore, à la campagne. On a dit que les riches,

par esprit de solidarité, pourraient abandonner leur indemnité à la caisse en cas de maladie. Je répondrai que je me méfie de ces beaux exemples de solidarité cachée ; nous ne pouvons pas compter beaucoup là-dessus.

Un autre point. Il n'est pas exact d'affirmer que le pauvre seul doive économiser. Vous savez tous combien de riches tombent dans la misère par leur imprévoyance. Il n'est pas moral de dire : « Vous, pauvres, travaillez, peinez et économisez; vous, riches, dépensez et amusez-vous. »

Encore une ou deux petites objections. Avec l'organisation des caisses d'épargne proprement dites, si l'enfant, inspiré et encouragé par ses parents, ne sait pas épargner pour lui-même, comment versera-t-il chaque semaine une cotisation dont les 7 ou les $^{8}/_{15}$ ne lui reviendront peut-être jamais?

Je puis le dire, et je crois que mes collègues sont du même avis, combien nombreuses sont les difficultés qui surgissent à propos des déclarations médicales. Beaucoup de parents, pour avoir leurs enfants à la maison, en font des malades imaginaires et s'en vont tout simplement demander une déclaration médicale, donnée la plupart du temps très complaisamment. On est obligé de réagir contre cet abus. Lorsque les parents auront la perspective de retirer 80 centimes par jour pour ces absences, il va de soi que les déclarations médicales se multiplieront encore et créeront de nouvelles difficultés.

Je ne veux pas dire que je sois opposé aux mutualités scolaires. C'est une idée excellente, généreuse, belle, nécessaire même, parce qu'il faut absolument travailler à développer en nos enfants et nos jeunes gens le goût de l'épargne et l'esprit de solidarité qui leur seront si utiles dans la vie pratique.

Mais il est bon de prévoir les difficultés très réelles qui seront à combattre, afin que, les connaissant et les ayant bien prévues, nous puissions les vaincre et arriver à de bons résultats.

M. Brunhes, professeur à l'Université, membre de la Commission des Etudes. — Je voudrais simplement ajouter quelques observations au sujet des réflexions qui ont été faites tout à l'heure. Je parlerai d'abord des cotisations.

Il me semble que plusieurs ont un peu de trouble à ce sujet dans l'esprit parce que l'on parle concurremment des caisses d'épargne et des mutualités, et que, de fait, dans la Mutualité scolaire de Fribourg une partie des cotisations est versée à l'assurance-maladie et l'autre partie à la caisse d'épargne pour constituer le fonds individuel.

De cette confusion entre l'épargne et la mutualité pourrait résulter une confusion concernant les cotisations.

La cotisation d'une mutualité, comme par exemple les 15 centimes de la Mutualité de Fribourg, est un minimum fixe en deça duquel on ne peut jamais descendre. Lorsque M. Perriard

parlait de l'œuvre intéressante des caisses d'épargne, il avait l'air de supposer qu'on pourrait réduire le chiffre de la cotisation pour telle où telle famille plus pauvre. Or, la mutualité ne peut pas s'accommoder d'une pareille application individuelle. La cotisation fixe pour tous est la base même du système mutualiste; le minimum à payer est un minimum imprescriptible : il faut l'acquitter où sortir de la mutualité. La Mutualité scolaire de Fribourg marche bien, elle s'est développée, elle a constitué un fonds de réserve assez important précisément parce qu'elle a eu la sagesse de fixer une cotisation d'une certaine valeur permettant de faire face aux incidents qui peuvent se produire. Beaucoup de mutualités ont croulé parce qu'au début elles voulaient faire de la réclame, elles voulaient embrigader le plus d'adhérents qu'il était possible et l'on n'avait pas étudié suffisamment la base mathématique de toute organisation de ce genre. Nous avons maintenant une expérience dont il faut tenir grand compte. La Mutualité scolaire de Fribourg a fait ses preuves précisément parce que la cotisation était de 15 cent. La caisse a pu se trouver dans des moments difficiles. Il y a eu à payer pour l'assurance-maladie des indemnités allant jusqu'à 40 fr. pour un seul enfant. N'est-il pas admirable qu'une mutualité scolaire puisse allouer 40 fr. à l'un de ses membres, en cas de maladie un peu longue, avec 15 centimes seulement de cotisation hebdomadaire?

Nous sommes donc en présence d'une différence qu'on ne saurait trop fortement indiquer, entre la cotisation fixe d'une mutualité et les versements libres à une caisse d'épargne.

Après avoir ainsi bien posé ce principe d'une cotisation minimum nécessaire, j'arrive à l'importance de cette cotisation.

Il est évident qu'un versement hebdomadaire de 15 cent. est une contribution d'une certaine gravité pour quelques familles. Je ferai remarquer d'abord que la mutualité n'est pas obligatoire pour tout le monde.

Parce que nous pouvons enlever quinze individus d'une maison en flammes lorsqu'il y en a vingt à l'intérieur, il faut toujours sauver ceux-là et ne pas les abandonner sous prétexte qu'on ne peut pas sauver toutes les personnes en danger. Nous avons tout un contingent d'enfants qui tirent grand secours de l'apport de la mutualité lorsqu'ils tombent malades; c'est à ceux-là qu'il faut penser tout d'abord. Nous sommes au regret que tous ne puissent participer à ces avantages, mais c'est déjà quelque chose de rendre service à un certain nombre, et surtout au plus grand nombre.

Lorsqu'une propagande active aura été faite, vous découvrirez, et ce sera pour vous-même un grand sujet d'étonnement, que des enfants n'ayant jamais réussi à se procurer les 15 cent. de la mutualité un an ou deux auparavant, se trouveront les avoir alors. L'argent semble sortir de terre lorsque les circonstances l'exige et qu'il s'agit du bien-être matériel de la famille. Plus

l'organisation des mutualités scolaires sera normale, plus vous serez étonnés des résultats que vous obtiendrez à ce point de vue.

Encore une fois, il n'y aura qu'un faible minimum d'enfants qui ne pourront être mutualistes faute d'argent.

Quinze centimes, c'est quelque chose, mais c'est plus une affaire de volonté et d'éducation que de ressources.

Je prends l'exemple très probant de la Basse-ville, parce que nous trouvons là plus de pauvreté et de misère que partout ailleurs. Or, les enfants y trouvent les moyens d'envoyer des cartes postales illustrées. Une carte affranchie représente précisément le montant d'une cotisation hebdomadaire à la mutualité. Admettez que beaucoup d'enfants du quartier envoient vingt cartes illustrées par an ; il ne s'agit plus que de trouver de l'argent pour envoyer encore trente cartes et ces enfants seront membres de la mutualité. Il y a chez ces enfants pauvres plus de ressources que nous ne le supposons et j'estime qu'à ce point de vue il faut être plutôt optimiste.

On a dit tout à l'heure que le dixième des enfants de la campagne sont aux crochets de l'assistance publique et un autre dixième aux crochets de l'assistance privée. Eh bien, nous avons aussi à faire l'éducation des gens qui prêtent assistance. Vous conviendrez qu'il y a bien des conseils à donner à ceux qui, croyant faire le bien, donnent trop souvent de l'argent n'importe comment à n'importe quelle famille nécessiteuse. Qu'ils disent donc à telle famille : « Je donne tant à votre enfant pour qu'il puisse être mutualiste. »

On rendrait ainsi service également à l'administration de l'assistance publique en lui facilitant la tâche, et en faisant aussi peut-être son éducation. Tous ces résultats ne pourront être atteints du premier coup ; il faudra faire comprendre peu à peu aux organisations de bienfaisance et d'assistance que ce secours de quinze centimes donné toutes les semaines à l'enfant mutualiste est une vraie manière de le soutenir et que c'est un bienfait social beaucoup plus grand que celui de l'assistance matérielle toute brute.

Après avoir ainsi examiné quelques aspects spéciaux et précis de la question à l'étude, je terminerai par des considérations plus générales.

Le corps professoral de l'Université fait partie, comme vous, du corps enseignant fribourgeois, il poursuit la même fin, il a la même tâche, c'est-à-dire la formation de la conscience et de l'esprit publics et le perfectionnement des générations nouvelles. Nous avons tous en vue deux choses. La première, c'est de donner à la jeunesse un idéal, et un idéal vraiment chrétien; c'est de lui faire sentir que certaines choses ne se discutent pas. Nous ne sommes pas de ces fanatiques de rationalisme qui veulent que l'homme n'accomplisse un acte que lorsqu'il a eu le temps de discuter le pour et le contre, toutes les raisons qui

militent en faveur où à l'encontre de cet acte. Procéder ainsi n'est pas du tout de l'éducation mais bien l'inverse.

Le christianisme, lui, crée le sentiment de la famille, l'esprit de charité chrétienne, le sens de l'amour réel du prochain. Il faut que le jour où l'enfant doit agir, un de ces mobiles puissants lui fasse prendre une décision sans réfléchir et sans raisonner, comme un sauveteur se jette à l'eau spontanément, sans chercher d'abord quelle différence de température peut exister entre son corps et l'eau, et sans examiner s'il a des chances de gagner une fluxion de poitrine. Il faut donner à l'homme de demain un idéal qui domine tout l'esprit et qui, au moment de l'action, ne se discute pas.

La mutualité a cette tâche ; elle doit faire sentir pratiquement et efficacement l'esprit de solidarité.

Le canton de Fribourg est l'un de ceux où la méthode intuitive est le plus en honneur. M. le Directeur de l'Instruction publique la préconise. Eh bien, c'est précisément par l'intuition, par les faits par, l'organisation mutuelle que nous pourrons inculquer ces grandes idées, que nous pourrons apprendre le dévouement, l'esprit de responsabilité collective et cette cohésion voulue de Dieu qui fait que nous sommes ainsi solidaires les uns des autres, surtout en face de la misère et des maladies. Il y a peu de méthodes aussi simples et aussi bonnes que la mutualité. La mutualité scolaire, par son fonctionnement même, vous dispensera de bien des leçons théoriques de morale sociale et chrétienne, et vous obtiendrez de bien meilleurs résultats qu'avec beaucoup de grandes phrases et avec de très grands mots!

Et la seconde part de l'éducation, quelle est-elle? Il faut d'une part former l'idéal, l'idéal chrétien; de l'autre il faut créer de « petites habitudes ». Nous devons créer en nos subordonnés des habitudes d'ordre et de méthode, des habitudes de propreté intellectuelle, morale et matérielle ; nous devons apprendre de petits riens, de petites choses qui serviront pour tous les jours de la vie : il nous faut former ainsi les jeunes gens pour plus tard.

Or, pour tendre à cette deuxième fin de l'éducation la mutualité a une organisation éminemment efficace; elle crée cette petite habitude qui fait que toutes les semaines l'enfant doit économiser quinze centimes et les verser à jour dit; elle donne cette discipline merveilleuse du petit détail : ce n'est pas 10 centimes qu'il s'agit d'avoir, il faut arriver à 15 centimes. A ce point de vue, les mutualités scolaires répondent donc tout à fait à la fin méthodique de l'éducation.

L'éducation peut se résumer en cette double tâche : donner aux enfants un grand idéal et leur donner de petites habitudes.

Or, à ce double point de vue, l'œuvre des mutualités scolaires est éminemment éducative.

(A suivre.)